

Formulaire de demande d'aide

Plan de soutien départemental aux éleveurs haut marnais face aux attaques de loups

Le présent dispositif d'aide du Département de la Haute-Marne, adopté en réunion de la commission permanente du Conseil départemental du 26 mai 2023, est pris en application du régime cadre notifié n°SA.103992 relatif aux aides « aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire », au titre de « la réhabilitation du potentiel de production endommagé par des événements extraordinaires pouvant être assimilés à des animaux protégés ainsi que de la prévention des dommages et l'atténuation des risques causés par ces événements et facteurs ».

Identité du bénéficiaire :

Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° SIRET : N° de tél :

Mail :

Je sollicite le soutien financier du Conseil départemental de la Haute-Marne pour la réhabilitation du potentiel de production de mon cheptel endommagé par la prédation du loup ainsi que pour la prévention des dommages et l'atténuation des risques causés par la présence du loup.

Conformément au règlement d'aide départemental, je vous précise, dans le tableau ci-dessous, les dates, lieux des attaques de loup dont j'ai été victime dans l'année civile en cours, ainsi que les pertes directes associées à l'attaque du loup.

Date de l'attaque	Lieu de l'attaque (référence cadastrale : commune, N° de section, N° de parcelle)	Détail des pertes	
		Type de bêtes (âge, sexe)	Nombre tués
__/__/202__ :/.....		
__/__/202__ :/.....		
__/__/202__ :/.....		
__/__/202__ :/.....		

Je joins impérativement en accompagnement au présent formulaire de demande de subvention :

- ✓ Une copie de la décision d'indemnisation du Préfet suite aux attaques du loup,
- ✓ Les devis des investissements que je souhaite effectuer,
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (RIB).

Je consens au traitement de mes données personnelles figurant dans la présente demande d'aide en vue de sa gestion dans le cadre du présent dispositif d'aide (voir conditions au verso).

Cadre à compléter par le bénéficiaire :

Fait à, le / / 202.....

Nom et prénom du signataire :

Qualité du signataire (représentant légal si structure sociétaire) :

Signature :

Modalités de renvoi du formulaire de demande d'aide :

Tout renseignement peut être demandé à la Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire du Conseil départemental de la Haute-Marne au 03 25 32 85 71 ou en adressant un mail à service.agriculture@haute-marne.fr

Ce formulaire doit être complété, daté et signé puis renvoyé dans l'année civile de l'attaque du loup, soit par courriel à service.agriculture@haute-marne.fr ou, soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental
DEIT / SAS
1 rue du Commandant Hugueny
CS 62127
52905 CHAUMONT cedex 9

Le formulaire de demande d'aide doit être impérativement accompagné d'une copie de la décision d'indemnisation du Préfet suite à l'attaque du loup, du ou des devis des investissements souhaités et du relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire de la subvention.

La durée de validité de la subvention, qui vous sera éventuellement octroyée dans le cadre de ce dispositif d'aide spécifique, sera de 1 an à compter du courrier d'attribution de la subvention. Dans ce délai, les factures acquittées correspondant au devis devront être renvoyées (à l'adresse courriel ou postale précitée) pour permettre le versement de la subvention.

A la demande du bénéficiaire et sur la base d'éléments motivés, la durée de validité de la subvention pourra exceptionnellement être prolongée à la discrétion de Monsieur le Président du Département.

Conditions de traitement et d'archivage de vos données à caractère personnel :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil départemental de la Haute-Marne pour le traitement des dossiers d'aides relatifs soutien départemental à la réhabilitation du potentiel de production des éleveurs ovins haut-marnais situés dans les espaces pastoraux soumis à la prédation du loup, politique mise en œuvre par le Conseil départemental de la Haute-Marne par délibération du 10 février 2023.

Les données collectées ne pourront être communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : les élus du Conseil départemental de la Haute-Marne, les services du Conseil départemental de la Haute-Marne, les services de la Paierie départementale, les services de l'Etat en charge de l'agriculture, les services de la Préfecture de la Haute-Marne, les services de la Région Grand Est et les services de la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne.

Les données seront conservées pendant dix ans à compter de la dernière opération de gestion effectuée par les services mentionnés ci-dessus et relative Soutien départemental à la réhabilitation du potentiel de production des éleveurs haut-marnais situés dans les espaces pastoraux soumis à la prédation du loup.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site <https://www.cnil.fr/> pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : DPD@haute-marne.fr; 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 - 52905 CHAUMONT CEDEX 9

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.